

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 17 mars 2021**

### **COMPTE RENDU**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 17 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, MARCO Claude, MAS Bernard, SURRE Line.

Absents excusés : MM IZARD Julien, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer.

Convocation en date du 12 mars 2021

Présents 9, absents excusés 5.

Procuration de MARQUET Nathalie à BONAVIDA Claude

Procuration de SIMON Jennifer à CALON Mauricette

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **009/2021 DEVIS ARBRES**

Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour dessoucher les arbres de la montée de l'église et devant les écoles.

Les arbres livrés par le Département sont de petite taille et ne pourront remplacer les muriers platanes de la montée de l'église.

Le devis propose la plantation de 11 Tilleuls fournis par le prestataire et 6 arbres fournis par le Département.

Les arbres du Département seront plantés devant l'école et au city stade

Le devis s'élève à la somme de 8 129.60 € HT. Il prévoit le nettoyage des 2 ronds points et la taille des oliviers y compris celui de la mairie à titre gratuit.

Le conseil adopte à l'unanimité

#### **010/2021 COMMUNAUTE DE COMMUNES ; COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire explique au nouveau conseil que lorsque la Communauté de Communes a fusionné en 1995, le montant de la taxe professionnelle lui a été transféré.

Ce montant a été figé à 20 979 € en 1995.

A ce jour, le montant de l'heure effectuée par le service technique de la communauté de communes est fixé à 22 euros.

La commune de POUZOLLES ayant opté pour un forfait de 1000 heures à effectuer par le service technique, le montant dû est de 22 000 euros, soit un débit que l'on doit à la communauté de 1021 euros en 2021.

Le conseil approuve à l'unanimité

#### **011/2021 AIRE DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER**

Les élus se sont interrogés sur le fonctionnement de l'aire et un devis pour mise en place de badge tel que celui installé à l'aire de lavage des pulvérisateurs a été demandé.

Le devis s'élève à 30 000 euros, ce qui représente un coût énorme

La solution envisagée est d'installer une caméra supplémentaire sur l'aire. Les entrées de machines seront enregistrées suivant leurs passages.

On établira le nombre de passages pour chaque machine et une grille tarifaire sera calculée.

Le mode de calcul actuel est approximatif et ne représente que le coût de l'eau et de l'électricité.

Tous les jours les employés effectuent 1h ou 1h30 de travail à deux pendant la période des vendanges.

On facturera le propriétaire de la machine, à charge pour lui de le répercuter sur les tarifs qu'il applique

Le devis pour une caméra supplémentaire est de 3192 euros HT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **012/2021 PANNEAU D INFORMATION ELECTRONIQUE DEVIS ALIMENTATION**

Devis de l'entreprise SEEG pour création d'une alimentation pour borne ACE s'élève à 8 995.56 €.  
La mairie a obtenu les autorisations du Département sur la mise en place du panneau électronique  
Le conseil approuve à l'unanimité

### **013/2021 CANTINE MUNICIPALE**

Le contrat signé avec la maison BORDES prévoit une commande des repas le vendredi avant 9h pour la semaine suivante. Les annulations ne sont acceptées que minimum 48 heures avant.

Le secrétariat de Mairie est confronté à des parents qui oublient de réserver.

Sachant que le prestataire ne peut accepter de réservation le jour même et vu le dernier conseil d'école au cours duquel la Directrice a demandé un droit à l'oubli pour tous, le secrétariat demande au conseil de bien vouloir modifier le règlement.

D'autre part, il faut adapter le règlement à la nouvelle forme de réservation

Le conseil décide à l'unanimité de modifier le règlement pour préciser que les réservations ne peuvent être enregistrées par les familles que jusqu'au jeudi minuit pour la ou les semaines suivantes. Les annulations ne pourront être prises en compte par le secrétariat de la mairie qu'au plus tôt 48heures après, soit J -2.

En cas d'oubli de réservation, un repas de substitution sera servi à l'élève et facturé 7 euros à la famille n'ayant pas réservé.

### **014/2021 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil le compte administratif 2021 qui fait ressortir :

Un excédent de fonctionnement de 247 166.72 €

Un excédent d'investissement de 295 501.53 €

Le Conseil adopte par 10 voix pour le compte administratif 2021. Le Maire ne participe pas au vote.

### **015/2021 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021**

Monsieur le Maire présente au conseil le compte de gestion 2021 du Trésorier de Murviel les Béziers qui fait ressortir un excédent total de 542 668.25 €.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021, qui correspond au compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

### **016/2021 AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

Compte tenu du besoin de financement pour 2021, le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, soit 247 166.72 €, à l'investissement

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil doit désigner un délégué du patrimoine pour le projet de patrimoine intercommunal.

Monsieur MARCO est désigné à l'unanimité.

On avait envisagé de faire un parking sur la parcelle E 618. Jusqu'à maintenant, le terrain n'était pas en vente mais les propriétaires sont venus faire une proposition à la commune. Le terrain étant en zone rouge, le maire a fait une proposition entre 3 et 4000 euros pour 1000 m2 environ.

Nous sommes dans l'attente de leur réponse

Distillerie coopérative :

La distillerie de Pouzolles a comme adhérents les différents viticulteurs et l'entreprise BEL. Vu que cette dernière détient plus de 50% des parts, la coopérative ne peut plus exister légalement.

L'entreprise BEL arrêterait d'ici maximum 6 ans en se chargeant de la démolition et de la dépollution.

La commune a proposé d'acheter les bâtiments et de les louer à la distillerie, afin de maîtriser le foncier.

Après conseil auprès du notaire, la solution serait que la distillerie signe une promesse de vente à la commune.

Affaire à suivre

Colis aux Aînés :

Vu que le repas du 3<sup>ème</sup> âge ne peut avoir lieu, Mme CALON a contacté Super U, Saint Preignan et la ferme des filles d'à côté pour confectionner un colis à distribuer

M. MARCO fait part d'observations

Rue de la forge : la rue est en sens unique. Les camions du SICTOM ne passent plus dans la rue, ce qui est très bien

Toutes les voitures dépassent du bornage au sol. On pourrait faire 2 places de stationnement en plus.

On pourrait revenir à une circulation à double sens ?

A voir avec la police municipale

Les poubelles restent dehors à demeure. Une action sera demandée au SICTOM par le biais des ambassadrices de tri.

Route de Fouzilhon, beaucoup de places de stationnement perdues. Cheminement piétons à revoir car on fait circuler les piétons sur la route.

Prévoir l'éclairage du parking de la glacière. Les platanes déforment la route

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.